



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

1^{ère} séance

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSTITUTION
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE
JEUDI 24 NOVEMBRE 2016 A 20H00
SALLE DE GYMNASTIQUE DU CENTRE SCOLAIRE DE VIGNER**

Première séance

Présidence : M. Lorenzo Zago

Secrétariat : M. Vincent Frederick Pickert

Table des matières :

1.	Ouverture de la séance (présidence par le doyen d'âge : M. L. Zago ; secrétariat : M. Vincent Frederick Pickert ; questeurs : Mme Rachel Montandon (PS), M. Frédéric Delcambre (ENT) et M. Sven Romanens (PLR))	Pages 2-3
2.	Constitution du bureau provisoire	Pages 2-3
3.	Appel	Page 3
4.	Election du bureau du Conseil général pour la période administrative 2017-2018 a) Président b) 1 ^{er} vice-président c) 2 ^e vice-président d) secrétaire e) secrétaire-adjoint f) 3 questeurs	Pages 3-4
5.	Election du Conseil communal pour la période législative 2016-2020 a) Président b) vice-président c) secrétaire d) 2 membres	Pages 4-5

1. Ouverture de la séance
2. Constitution du bureau provisoire

Le Président provisoire

Il est 20h01, veuillez prendre place.

Mesdames, Messieurs, membres élus du Conseil général de Saint-Blaise à la suite des élections communales du 23 octobre 2016, je déclare ouverte la séance constitutive pour la législature 2016-2020.

En tant que Président doyen dans ce début de séance, je serai secondé par le secrétaire M. Vincent Frederick Pickert, les questeurs étant Mme Rachel Montandon-Clerc, M. Frédéric Delcambre et M. Sven Romanens.

Je dois dire que cela a été une petite surprise de me retrouver en ce rôle de doyen de cette assemblée, un coup de vieux en quelque sorte, qui vous rend conscient du passage du temps et du fait qu'on ne devient pas plus jeune.

Permettez-moi de rappeler quelques anciens qui m'ont précédé en cette fonction. La mémoire de Jacques-Edouard Cuhe, qui a été un immense personnage dans cette commune pendant plus d'un demi-siècle, un grand et vrai militant du parti socialiste de Saint-Blaise. Claude Zweiacker, qui a également officié comme conseiller général aussi pendant pas loin d'un demi-siècle, et à qui nous souhaitons, entre autres, encore une très longue carrière comme chroniqueur de notre Bulletin des Communes. Sans oublier mon prédécesseur d'il y a quatre ans, Pierre Conti, dont le passage au Conseil général a été fugace, mais qui a joué un rôle clé dans la création en 2012 d'une nouvelle force politique progressiste, L'Entente Saint-Blaisoise. Nous lui souhaitons également de bien profiter de la vie en son nouveau lieu de résidence.

Notre commune de Saint-Blaise a vécu durant ces deux dernières législatures des moments critiques et parfois difficiles. Disons que la vie politique communale n'a pas été un long fleuve tranquille, mais les circonstances de ces vicissitudes ont aussi été très différentes entre les deux législatures.

Il est presque certain que la législature qui s'ouvre aujourd'hui présentera aussi des défis importants. Parmi ces défis, certainement la réalisation du nouveau collège de Vigner, une tâche d'une ampleur inédite pour une commune de notre taille, qui demandera en particulier une capacité et compétence de gestion dépassant de loin le cadre habituel de nos investissements. Un autre défi sera probablement la relance d'un processus de réorganisation du territoire (en clair, fusion de communes) sur des bases plus consensuelles que cela a été le cas récemment.

Mais, si vous me permettez, à mon avis, le plus grand défi de cette législature sera de nature plus politique. Il concerne une meilleure représentation de nos habitants dans l'institution communale. Lors des dernières élections, nous avons tous constaté avec un certain désarroi le très bas taux de participation. Cela fait, par exemple, qu'en termes absolus, le parti majoritaire n'a été choisi que par 18 % du corps électoral. Entendons-nous bien, cela ne met nullement en cause la légitimité du résultat, puisque les autres formations ont eu encore moins de voix.

Mais cela invite à une certaine modestie et humilité. Même si les absents et abstentionnistes ont toujours tort, ils existent et, dans notre système politique, ils peuvent à tout moment s'exprimer par les moyens de la démocratie directe. Etre à leur écoute, et de quelque manière prendre en compte la possibilité d'opinions et intérêts différents de ceux déjà représentés par les élus, devrait, à mon avis, être aussi notre ambition.

Rappelons-nous que lors du référendum fiscal durant la dernière législature le 80 % du Conseil général a été désavoué par 67% des votants. Lors du deuxième vote pour la fusion c'est le 85 % du Conseil général qui a été désavoué par 57 % des votants.

Et même lors du premier vote pour la fusion, on a vu que la décision d'un Conseil général pratiquement unanime (une seule abstention) a été opposée ensuite par 37 % des votants. Personne dans les débats précédents au sein de l'institution communale n'avait représenté les instances et avis de ces personnes. Permettez-moi de penser que si certains de ces opinions et intérêts avaient pu être mieux représentés à ce stade, on se serait épargné quelques déconvenues lors de la successive tentative de fusion.

C'est donc une meilleure représentativité de notre société civile dans les institutions communales qui est, à mon avis, le vrai et plus grand défi de la législature qui s'ouvre aujourd'hui.

Reconnaissons que notre société locale est de plus en plus urbaine, diversifiée en termes de modes de vie et d'intérêts légitimes. Dire qu'on tire tous à la même corde fait peut-être plaisir, mais ce n'est pas vrai.

Les besoins de nos habitants sont aussi de plus en plus complexes et demandent pour leur meilleure satisfaction une articulation des opinions qui s'accorde mal avec des réponses politiques visant des unanimités de façade.

Bien entendu, c'est la fonction de la politique de trouver les meilleurs compromis et solutions, mais cela passe d'abord par l'expression la plus respectueuse mais ouverte des positions et des oppositions, dans un débat d'idées différentes, qui ne doit jamais nous faire peur.

Bon travail à toutes et à tous !

3. Appel

Le **Président provisoire** donne la parole à M. Vincent Frederick Pickert, secrétaire provisoire.

Présents : 38

Excusés : Mme Roxane Schumacher, MM. Damien Corti et Olivier Thomann

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 20 voix.

Le **Président provisoire** remercie les membres de l'assemblée de bien vouloir indiquer leurs coordonnées (mails et téléphones) sur le formulaire prévu qui circule actuellement.

4. Election du bureau du Conseil général pour la période administrative 2017-2018

Le **Président provisoire** donne lecture de la proposition de nominations interpartis du Président du Conseil général et des membres du bureau :

Président :	M. Olivier Thomann (PLR)
Vice-présidente :	Mme Véronique Loosli (ENT)
2 ^e vice-présidente :	Mme Rachel Montandon-Clerc (PS)
Secrétaire :	M. Lorenzo Zago (ENT)
Secrétaire-adjointe :	<i>Il sera proposé une personne en 2^{ème} séance, après la proclamation de l'élection des conseillers généraux viennent-ensuite</i>

3 questeurs : M. Nicolas Droz (PS)
M. Vincent Frederick Pickert (PLR)
Mme Roxane Schumacher (ENT)

Le **Président provisoire** demande si d'autres propositions sont formulées. Cela n'étant pas le cas, les personnes proposées sont élues tacitement à ces postes. Le nouveau bureau du Conseil général est invité à siéger.

Le Président nouvellement élu, M. Olivier Thomann, étant absent, c'est la **vice-Présidente** nouvellement élue, Mme Véronique Loosli, qui prend place à la tribune. Le secrétaire nouvellement élu, M. Lorenzo Zago, s'installe à ses côtés. La **vice-Présidente** poursuit l'ordre du jour.

5. Election du Conseil communal pour la période législative 2016-2020

La **vice-Présidente** précise qu'il s'agit d'une élection par bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours du scrutin et ensuite, à la majorité simple. Le Conseil communal de Saint-Blaise comptant cinq membres, chaque bulletin pourra contenir cinq noms au maximum. Si le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue devait dépasser le nombre de personnes à élire, ceux qui auront obtenu le moins de voix seront éliminés.

La **vice-Présidente** présente la proposition interpartis de nomination, soit :

M. Alain Jeanneret-Grosjean (PS)
M. Caryl Beljean (PLR)
M. Claude Guinand (PLR)
M. Jacques Rivier (PLR)
M. Julien Noyer (ENT)

La **vice-Présidente** donne ensuite la parole à M. Charles Constantin.

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Même si mathématiquement la formule 3-1-1 sur la base du résultat des urnes est inattaquable, le PLR voit d'un œil plutôt inquiet le Come-back de l'Entente, qui suivant ses humeurs paraît, disparaît et réapparaît à l'exécutif. La présidence du PLR l'a signifié à celle de l'Entente : un conseiller communal doit intégrer la notion de la collégialité ; un conseiller communal doit penser et agir en fonction des intérêts de la commune ; avec ses quatre autres collègues, un conseiller communal doit former un team soudé pour atteindre et franchir des sommets.

Le PLR soutient la formule 3-1-1 et soutient ses trois candidats et les deux autres candidats officiels présentés par le parti socialiste et l'Entente.

Il attend des autres factions le même élan.

Finalement, les trois questeurs sont invités à distribuer les bulletins de vote avant de passer avec les urnes.

Une interruption de séance permet au bureau du Conseil général de procéder au dépouillement, après quoi la séance reprend. La **vice-Présidente** annonce les résultats :

Bulletins délivrés : 38
Bulletins valables : 38

Sont élus :

M. Caryl Beljean (PLR)	33 voix
M. Claude Guinand (PLR)	33 voix
M. Alain Jeanneret-Grosjean (PS)	30 voix
M. Jacques Rivier (PLR)	28 voix
M. Julien Noyer (ENT)	26 voix

Ont obtenu des voix :

Mme Rachel Montandon-Clerc (PS)	3 voix
Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)	2 voix
M. Jean Claude Berger (PS)	1 voix
M. Charles Constantin (PLR)	1 voix
M. Dimitri Engel (PLR)	1 voix
M. Olivier Thomann (PLR)	1 voix

Les conseillers communaux fraîchement élus sont applaudis. Ils se retirent pour débattre de la composition du bureau du Conseil communal et de la répartition des dicastères.

La **vice-Présidente** clôt la première partie de séance.

Saint-Blaise, le 24 novembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président provisoire

Le secrétaire provisoire

Lorenzo Zago

Vincent Frederick Pickert

NDLR : un second procès-verbal est établi pour la suite de la séance.